

# REGLEMENT INTERIEUR

## I. Organisation

1. Le Club d'Echecs de Guyancourt organise le « 1er open FIDE de Guyancourt », sous forme de deux tournois au système suisse, en 3 rondes.
2. **Date** : dimanche 6 juillet : **pointage de 8h45 à 9h15**  
  
1<sup>ère</sup> ronde : **9h30**      2<sup>ème</sup> ronde : **13h00**      3<sup>ème</sup> ronde à **16h00**  
  
Remise des prix à 19h
3. **Lieu** : Espace Yves Montand, **16 rue Neil Armstrong, 78280 GUYANCOURT**
4. Les tournois sont ouverts à tous les licenciés A de la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE pour la saison 2024-2025 ayant, le jour du tournoi :
  - un Elo strictement inférieur à 2400 pour le tournoi A,
  - un Elo strictement inférieur à 1600 pour le tournoi B.NB : les joueurs < 1600 Elo peuvent s'inscrire indifféremment à l'un ou l'autre des tournois.
5. Les droits d'inscription sont de 12€ (15€ sur place) pour les adultes, et de 6€ (10€ sur place) pour les moins de 20 ans.
6. Les inscriptions se font sur <https://www.helloasso.com/associations/club-d-echecs-de-guyancourt/evenements/1er-tournoi-lent-de-guyancourt> jusqu'à la veille du tournoi. Les inscriptions sur place ne se font que dans la limite des places encore disponibles (48 joueurs maximum sur l'ensemble des deux tournois)

## II. Règles , classement, appariements

7. Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur adoptées par le 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE.
8. **Cadence** : 1 heure + 30 secondes par coup.
9. Les parties seront comptabilisées pour le classement Elo FIDE d'août 2025. Les tournois sont homologués FIDE. Homologations n°67920 (A) et 67921 (B) accordées par la FFE.
10. Les appariements se font au système suisse accéléré, système de Haley, assistés par le logiciel PAPI dans sa version la plus récente. **Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs dûment licenciés, qui auront réglé leurs droits d'inscription et auront pointé à la table d'arbitrage avant 9h15.**
11. Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde, avec zéro point.
12. **Délai de forfait** : 30 minutes.

13. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi-point et chaque partie perdue zéro point.
14. Les ex-aequo seront départagés en appliquant successivement : **le Buchholz<sup>(\*)</sup>, la performance et le nombre de victoires.** <sup>(\*)</sup> Pour le calcul du Buchholz, en accord avec l'article C07-16.6 du Fide Handbook, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.
15. La liste des prix sera affichée au plus tard avant le début de la ronde 2, et ne sont pas cumulables. **Ne peuvent recevoir un prix que les joueurs présents à la remise des prix.**
16. **Forfait** : tout joueur désirant quitter le tournoi doit impérativement prévenir l'arbitre principal. au **06 72 58 56 71** en précisant le nom. Dans le cas contraire, un signalement sera fait à la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'arbitrage.

### III. Divers

17. Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs adoptée par la Fédération Française des Échecs. En particulier :

Un joueur n'est pas autorisé à converser dans l'espace de jeu lorsque des matchs sont en cours de jeu.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques (téléphone portable, montre connectée...) doivent être maintenus en position éteinte, dans un sac fermé, sauf autorisation préalable explicite de l'arbitre. Tout joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique, même éteint, dès lors qu'il a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu

18. Droit à l'image : La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soient utilisées à des fins promotionnelles par le Club d'Echecs de Guyancourt sur ses documents et sur son site Internet. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.
19. Les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.
20. Les tournois sont arbitrés par Patrick CLAISSE (AFO 2), assisté par Antoine SONDERMEIJER (AFC).

L'arbitre principal

L'organisateur

P. Claisse

A. SONDERMEIJER